



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU 09 AVRIL 2026**

**OBJET :**

**DISPOSITIONS ORGANIQUES**

**23) Etablissement Public Social et Médico-Social Intercommunal (EPSMSI) d'Ivry/Vitry  
pour la gestion d'établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes**

Conseil d'Administration

B/ Désignation des personnalités qualifiées

### ETAT DE PRESENCE A L'OUVERTURE DE SEANCE

Nombre de membres composant le Conseil .....	49
Nombre de Conseillers en exercice .....	49
Présents	41
Absents représentés	4
Absents excusés	4
Absents non excusés	0

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, LE NEUF AVRIL à DIX-HUIT HEURES ET TRENTE-CINQ MINUTES, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de M. Philippe BOUYSSOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le TROIS AVRIL DEUX MILLE VINGT-SIX, conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-12 du code général des collectivités territoriales.

### ETAT DE PRESENCE AU COURS DU CONSEIL

*Les points de l'ordre du jour ont été examinés dans l'ordre suivant : points 1 à 56, points 63, 64 et 68, points 57 à 62, points 65 à 67, points 69 à 72, vœu*

#### **PRESENTS**

Philippe BOUYSSOU, Maire, Guillaume SPIRO, Méhadée BERNARD, Karim MASTOURI, Malika ZEDIRI, Jean-François CLAUDON, Kheira FREIH BENGABOU (à partir du point 1) Alexandra MORTET, Clément PECQUEUX, Simon VEISSIERE, Farida HANAIZI, Bertrand QUINET, Ouarda KIROUANE, Fenda DIARRA, Guillaume RUCHAUD, Audrey MEDEVILLE, Fabienne OUDART (à partir du point 63), adjoints au Maire.

Philippe MALHEIRO, Abdelhalim SAAD, Sahra ZIDELKHILE, Claire MILLEVILLE, Théophile BORNET, Célia RIFFAUD, Francine COLSON, Vincent GARREAU, Louis MAZIERE, Sarah OUISTI, Djeneba SANGARE, Estelle BOUFALA (à partir du point 2), Léo JANIS-TOURNIER, Kiruthiga SANTHALINGAM, Sébastien PRALIN, Maryse DORRA, Mounia CHOUAF (à partir du point 1), Thomas MIELE, Laurent MONFRET, Rebecca DEPRESZ, Rodrigue LOHIER, Sarah LAALAJ, Hocine HALLAF, Bertrand SIMONIN-LACROIX, Catherine QUINGUÉ, Valentin AUBRY, Kévin NADER, Ricka RARIVOSON, conseillers municipaux.

#### **ABSENTS REPRESENTES**

Fabienne OUDART, adjointe au Maire, représentée par Ouarda KIROUANE (jusqu'au vote du point 56)  
Ayoub RAGBI, adjoint au Maire, représenté par Méhadée BERNARD  
Sébastien SCARPINATO, adjoint au Maire, représenté par Karim MASTOURI  
Nourdine KHALED, conseiller municipal, représenté par Kheira FREIH BENGABOU (à partir du point 1)  
Jubaid AHAMED, conseiller municipal, représenté par Léo JANIS-TOURNIER

#### **ABSENTS EXCUSES**

Kheira FREIH BENGABOU, adjointe au Maire (jusqu'au vote relatif au secrétaire de séance)  
Mounia CHOUAF, conseillère municipale (jusqu'au vote relatif au secrétaire de séance)  
Estelle BOUFALA, conseillère municipale (jusqu'au vote du point 1)  
Nourdine KHALED, conseiller municipal (jusqu'au vote relatif au secrétaire de séance)

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales. Le Président de l'Assemblée ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité à l'article L.2121-15 du code précité à l'élection d'un secrétaire.

Mme Méhadée BERNARD ayant réuni la majorité des suffrages est désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle accepte.

*(par 40 voix pour et 5 abstentions : Bertrand SIMONIN-LACROIX, Catherine QUINGUÉ, Valentin AUBRY, Kévin NADER, Ricka RARIVOSON)*

## **DISPOSITIONS ORGANIQUES**

### **23) Etablissement Public Social et Médico-Social Intercommunal (EPSMSI) d'Ivry/Vitry pour la gestion d'établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes**

Conseil d'Administration

B/ Désignation des personnalités qualifiées

#### **LE CONSEIL,**

vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-21, L.2121-29 et L.2121-33,

vu le code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles L. 315-10 et R. 315-8 et suivants,

vu le procès-verbal d'élection des conseillers municipaux du 22 mars 2026,

vu le procès-verbal d'élection du Maire et de ses adjoints du 28 mars 2026,

vu ses délibérations du 28 mai 2009 créant un Etablissement Public social et Médico-Social Intercommunal doté de la personnalité juridique dénommé « Etablissement Public Intercommunal des EHPAD d'Ivry/Vitry » en vue de la gestion d'Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes et désignant les personnalités qualifiées pour siéger au sein du Conseil d'Administration de cet établissement,

considérant que la durée du mandat des membres du Conseil d'Administration qui appartiennent à l'assemblée délibérante d'une collectivité territoriale prend fin lors du renouvellement de cette assemblée,

considérant qu'il convient de désigner deux personnalités qualifiées au sein du Conseil d'Administration de l'établissement susvisé,

vu le résultat du vote auquel il a été procédé, le cas échéant,

#### **DELIBERE**

*(sans vote en raison de candidature ou de liste de candidats unique)*

**ARTICLE UNIQUE** : DESIGNNE comme personnalités qualifiées, membre du Conseil d'administration de l'Etablissement Public Social et Médico-Social Intercommunal créé à l'initiative des collectivités d'Ivry-sur-Seine et de Vitry-sur-Seine :

- Le/la directeur/trice du CCAS en qualité de personnalité qualifiée pour représenter la commune d'Ivry-sur-Seine
- Le/la représentant.e de l'Association des Retraités d'Ivry pour les Loisirs et la Solidarité (ARILS)

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 20/04/2026

RECU EN PREFECTURE

LE 20/04/2026

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 20/04/2026